

Note de présentation du Budget Primitif 2025

Introduction

Dans un contexte de gestion prudente et d'optimisation budgétaire, la commune poursuit en 2025 son engagement en faveur d'une gestion équilibrée et anticipative des finances publiques. La transition vers la nomenclature M57 adoptée depuis le 1er janvier 2022 a conduit à l'application de nouvelles règles budgétaires, notamment l'inscription d'une section en suréquilibre conformément à l'article L.1612-6 du CGCT.

Le Budget Primitif 2025 est ainsi présenté avec une section de fonctionnement en suréquilibre, afin d'assurer une gestion prévoyante et de reconstituer l'épargne communale.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2025 prévoit des dépenses de fonctionnement de **19 271 306,17 €**, en diminution par rapport à 2024 (-9,8 %) et à l'exécution de l'exercice précédent (-4,8 %). Cette baisse traduit un effort de rationalisation tout en maintenant la qualité des services publics.

Répartition des dépenses

chap.	Prévu BP 2025	Prévu BP 2024	Exécuté N-1
011 - Charges à caractère général	4 642 502,19 €	5 150 000,00 €	4 875 733,42 €
012 - Charges de personnel	11 105 172,98 €	11 440 000,00 €	11 347 580,36 €
65 - Autres charges gestion courante	1 901 631,00 €	2 397 117,97 €	2 358 241,10 €
66 - Charges financières	100 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	3 973,31 €
014-Attenuations de produits	2 000,00 €	411 000,00 €	1 177,07 €
68-Dotations aux provisions		175 000,00 €	25 000,00 €
023 - Virement à la sect° d'investis.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	1 500 000,00 €	1 449 000,00 €	3 150 549,73 €
	19 271 306,17 €	21 052 117,97 €	21 762 254,99 €

Synthèse des principales évolutions budgétaires :

- ✓ Une réduction des charges à caractère général (- 9.8 %) grâce notamment à une politique d'optimisation des coûts d'énergie et de rationalisation des prestations externalisées ;
- ✓ Une optimisation de la masse salariale (-2,9 %), malgré des hausses de charges sociales imposées par l'État ;
- ✓ Une maîtrise des autres charges de gestion courante (-20,7 %) grâce à une gestion ajustée des subventions et une réévaluation stratégique des aides aux organismes tiers ;

- ✓ Une hausse des charges financières en lien avec un recours à l'emprunt prévu en 2025.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des dépenses courantes liées au fonctionnement des services municipaux : fournitures, énergie, entretien, prestations externalisées, assurances.

Après plusieurs années marquées par une forte hausse des coûts, notamment en raison de l'inflation des matières premières et de l'énergie, l'année 2025 sera marquée par une optimisation accrue de ces charges. Une baisse significative des crédits alloués à ce chapitre est ainsi envisagée, avec une enveloppe budgétaire de 4 642 502,19 €, contre 5 150 000 € en 2024 et 4 875 715,71 € exécutés en 2024.

Cette diminution est le résultat, notamment, d'une rationalisation des dépenses énergétiques et d'une meilleure gestion des prestations externalisées, permettant ainsi de dégager des marges de manœuvre budgétaires.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Le chapitre 012, représentant historiquement le poste de dépense le plus important, est en légère baisse pour 2025, atteignant 11 105 772,98 €, contre 11 347 580,36 € réalisé en 2024.

Malgré cette réduction, plusieurs facteurs nationaux impactent directement ce chapitre, notamment :

- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL, passant de 31,65 % à 34,65 %, générant une hausse annuelle de 116 900 € ;
- L'augmentation de la cotisation employeur sur la base URSSAF maladie, de 8,88 % à 9,88 %, soit une incidence budgétaire de 37 500 € ;
- La montée en charge de la participation employeur à la protection sociale complémentaire (MNT Santé et Prévoyance), représentant une dépense supplémentaire de 6 408 € ;
- L'impact prévisionnel de la revalorisation du SMIC, touchant principalement les contrats d'apprentissage et les contrats de droit privé.

Face à ces hausses incompressibles, la commune a initié une réflexion sur l'organisation des services municipaux, visant à améliorer l'efficacité des ressources humaines et à contenir la masse salariale dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre est utilisé pour enregistrer les diminutions de produits, telles que les remboursements ou les réductions accordées après la constatation initiale des produits.

Il est crédité à hauteur de 2000 € en 2025.

Chapitre 65 – Autres charges courantes

Ce chapitre, incluant les subventions aux organismes publics et associations, ainsi que diverses participations financières, est fixé à 1 901 631,00 € pour 2025.

Parmi les principales enveloppes budgétaires allouées :

- Soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), porté à 800 000 €.
- Financement des associations à hauteur de 137 990 € (montant équivalent à 2023).

Chapitre 66 – Charges financières

Les crédits inscrits au chapitre 66 enregistrent le remboursement des charges d'intérêt à envisager si la ville recourt à un emprunt en 2025.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les crédits inscrits au chapitre 67 sont portés à 20 000 €, en anticipation de contentieux ou précontentieux existants et susceptibles d'entraîner des indemnités ou pénalités.

I – B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement atteignent **22 014 315.03 €**, intégrant 2 915 716.03 € de résultat reporté.

Répartition des recettes

chap.	Prévu BP 2025	Prévu BP 2024	Exécuté N-1
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	2 915 716,03 €	3 647 692,93 €	3 647 692,93 €
013 - Atténuations de charges	160 000,00 €	120 000,00 €	177 338,97 €
70 - Produits des services	1 327 000,00 €	1 300 000,00 €	1 317 435,00 €
73 - Impôts et Taxes	11 914 499,00 €	11 420 915,00 €	11 814 808,80 €
74 - Dotations et participations	5 385 000,00 €	4 920 992,00 €	5 467 089,61 €
75 - Autres produits gestion courante	309 000,00 €	307 058,29 €	431 982,44 €
76 - Produits financiers	100,00 €	106 500,00 €	106 486,86 €
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	2 000,00 €	1 707 130,41 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	9 100,00 €	8 006,00 €
	22 014 315,03 €	21 834 258,22 €	24 677 971,02 €

Synthèse des principales évolutions budgétaires

- ✓ Une baisse de l'épargne, conséquence d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes (effet ciseau) ;
- ✓ Une stabilisation des impôts et taxes due au choix de la collectivité de maintenir les taux d'imposition ;
- ✓ Une baisse des dotations et participations due aux mesures prises par le gouvernement et à une diminution attendue des aides CAF en raison de la fermeture temporaire d'une crèche.
- ✓ Une stabilité des produits des services avec une indexation des tarifs sur l'inflation.
- ✓ Une réduction des produits financiers du fait d'une non-reconduction d'un placement de trésorerie.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre regroupe les remboursements et compensations perçus par la collectivité sur des charges précédemment comptabilisées dans d'autres sections budgétaires. Il inclut notamment le remboursement de certaines dépenses, telles que les indemnités d'assurance ou la prise en charge des rémunérations d'agents mis à disposition, notamment auprès du CCAS.

Pour l'exercice 2025, les recettes attendues à ce titre sont évaluées à 160 000 €.

Chapitre 70 – Produits des services

Les recettes inscrites dans ce chapitre proviennent des prestations fournies par la collectivité, de l'exploitation de son patrimoine ainsi que des ventes de biens ou services municipaux.

En 2025, ces produits enregistreront une légère progression, principalement liée à l'ajustement des tarifs municipaux indexé sur l'inflation, permettant d'accompagner l'évolution des coûts de fonctionnement.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Le budget primitif 2025 repose sur un maintien des taux d'imposition en vigueur en 2024. Toutefois, les recettes fiscales connaîtront une hausse mécanique liée notamment à la revalorisation des bases fiscales, estimée à +1,7 %.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre regroupe les principales dotations versées par l'État à la commune, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Pour 2025, ces ressources sont anticipées à la baisse, en raison des ajustements budgétaires prévus par les mesures prises par le gouvernement. Par ailleurs, la fermeture temporaire de la crèche des Lutins pour travaux entraînera une réduction des subventions versées par la CAF, ayant un impact direct sur ce chapitre.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes enregistrées dans ce chapitre concernent principalement les loyers perçus par la commune dans le cadre de la gestion de son patrimoine locatif.

Pour 2025, ces produits affichent une stabilisation par rapport aux prévisions budgétaires de 2024, en l'absence d'évolution majeure dans la politique de location des biens communaux.

Chapitre 76 – Produits financiers

Les crédits inscrits au chapitre 76 « produits financiers » s'élèvent à 100€. Le montant réalisé en 2024 comprenait le placement d'une partie de la trésorerie sur un compte à termes qu'il n'est pas prévu de reconduire en 2025.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont estimés à 2 000€ en 2025 comme en 2024. Pour information, le montant réalisé en 2024 intègre le produit d'une cession d'un bien immobilier communal.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement 2025 est présenté en équilibre pour un montant de **12 320 293,09 €**, intégrant l'excédent d'investissement de l'année 2024, soit **487 519,96 €**.

II – A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses

chap.	Prévu BP 2025	Prévu BP 2024	Exécuté N-1
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté		0,00 €	0,00 €
RAR	2 522 618,09 €		
20 - Immobilisations incorporelles	7 175,00 €	452 217,50 €	215 126,69 €
21 - Immobilisations corporelles	549 800,00 €	1 036 083,94 €	795 327,24 €
23-Immobilisations en cours	9 139 700,00 €	15 463 959,15 €	8 629 666,70 €
27-Autres immo financières		1 134 828,00 €	1 134 828,00 €
040- Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	9 100,00 €	8 006,00 €
041-Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
	12 320 293,09 €	18 196 188,59 €	10 782 954,63 €

Le disponible pour le programme d'investissement 2025 s'élève à 9 696 675 € (hors restes à réaliser). Les principaux projets d'investissement programmés sont notamment :

- Reconversion de la friche Badin (parc + halle) : 7 540 000 €
- Travaux de voirie, signalétique et mobilier urbain : 458 475 €
- Acquisition de mobilier, matériel et équipements informatiques : 179 150 €
- Réhabilitation de la couverture de la Pergola : 350 000 €

- Relamping (stade Badin, écoles, mairie et Théâtre) : 235 000 €
- Remplacement de la chaudière de la salle Neil Armstrong : 50 000 €
- Travaux de menuiserie dans les écoles : 150 000 €

II – B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Répartition des recettes

chap.	Prévu BP 2025	Prévu BP 2024	Exécutés N-1
001-Excedent d'investissement reporté	487 519,96 €	6 124 981,08 €	
1068-Excedents de fonctionnement capitalisés		492 512,24 €	
RAR	4 022 881,31 €		0,00 €
16-Emprunt	5 219 958,82 €	5 080 000,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles			9 531,21 €
27-Autres immo financières	567 414,00 €	0,00 €	0,00 €
13-Subventions d'investissement	52 519,00 €	3 070 406,07 €	984 901,28 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	370 000,00 €	270 000,00 €	1 008 962,50 €
040 - Opérations d'ordre entre section	1 500 000,00 €	1 449 000,00 €	3 142 098,52 €
041-Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
024-Produits des cessions d'immobilisation		1 712 242,00 €	0,00 €
	12 320 293,09 €	18 299 141,39 €	5 145 493,51 €

Elles se composent :

- Du produit Taxe d'Aménagement pour un montant évalué à 70 000 €.
- Du Fonds de Compensation de la T.V.A., basé sur les réalisations d'investissement constatées au compte administratif 2023, et estimé à 300 000 €.
- Du produit des amendes de police pour un montant estimé de 50 000 €.
- Du produit des cessions pour 567 414 €.
- Des subventions notifiées au titre des projets menés par la commune pour 2 519 €.
- Des mouvements d'ordre à hauteur de 1 500 000 €.

Le budget est équilibré en 2025 avec le recours à un emprunt pour un montant de 5 219 958,82 €. Ce recours à l'endettement s'inscrit dans une gestion prudente des finances locales, en cohérence avec la capacité d'autofinancement de la collectivité.